

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2023

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE
pour l'accès au GRADE de adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe

Le Maire de MAROLLES

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme SAINT PIERRE VALERIE	adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à
le 27 février 2023

Le Maire (ou le Président)

Le Maire,
Didier NOBLET

